

RWE

Projet éolien du Chemin de Châlons

Communes de Songy, Saint-Martin-aux-Champs & Cheppes-la-Prairie

Février 2025 - Lettre d'information n°6

Le mot de l'équipe RWE Renouvelables France

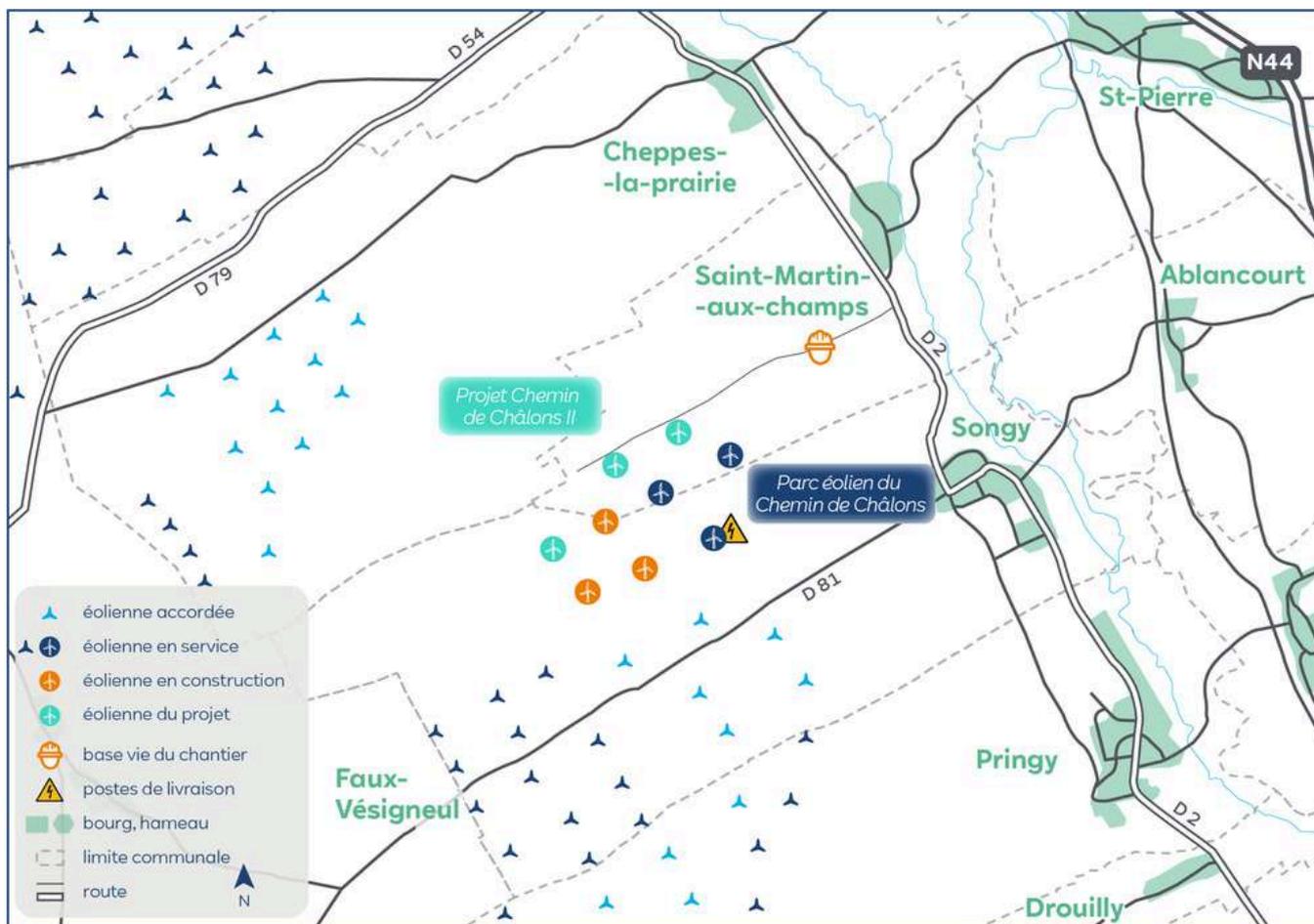
Madame, Monsieur,

Voilà bientôt un an que 3 des 6 éoliennes du parc éolien du Chemin de Châlons ont été mises en service à Songy et Saint-Martin-aux-Champs. Cette lettre vous propose un retour sur cette première année d'exploitation. Les travaux pour la deuxième partie du parc commenceront en mars, et seront rythmés de plusieurs lettres d'informations afin de vous amener au cœur du chantier. La première étape consistera à réaménager les routes pour le passage des engins de chantier.

Enfin, l'instruction préfectorale du projet d'extension (Chemin de Châlons II) suit son cours. Des compléments au dossier ont été remis aux services instructeurs en octobre 2024, dont vous trouverez plus de précisions dans cette lettre d'information.

Une question ou une remarque ? Envoyez-nous un message via le formulaire de contact en ligne :

chemin-de-chalons.projet-eolien.com



Le parc éolien souffle sa première bougie !



Maïwenn Fabre
Chargée d'exploitation
ops_smac_fr@rwe.com



CHIFFRES CLÉS DE 2024



21 218 MWh

produits par le parc éolien au cours de l'année 2024
Soit la consommation moyenne annuelle d'environ **5050 foyers**



10 300 tCO₂

évités par rapport à ce qu'aurait produit une centrale à gaz



21,6 km/h

représente la vitesse moyenne annuelle du vent au niveau des nacelles des éoliennes

Un vent d'initiatives autour du parc



Journée portes ouvertes scolaires

En juin 2024, nous avons eu le plaisir d'organiser une journée portes ouvertes permettant aux élèves des écoles de Pringy et de Mairy-sur-Marne de découvrir le parc éolien. Cet événement a été l'occasion de sensibiliser les jeunes à la production d'énergies renouvelables et aux enjeux environnementaux, directement au pied des éoliennes !



Plantation de tilleuls

En partenariat avec Engie Green, neuf tilleuls seront plantés dans le parc du Château de Vitry-la-Ville pour réduire l'impact visuel du parc éolien. Les arbres, fournis par un pépiniériste local, seront mis en terre vers la fin du mois de février.



Plantation de haies en fond de jardin

À la fin de l'année 2024, une initiative de plantation de haies en fond de jardin a été proposée aux habitants de Saint-Martin-aux-Champs, Songy, Pringy et Cheppes-la-Prairie. Les foyers ayant répondu à l'appel ont reçu leurs plants à la fin du mois de février, favorisant ainsi l'intégration paysagère du projet éolien tout en renforçant la biodiversité locale.



Préservation de la biodiversité

800 mètres de haies dans un champ à proximité du parc ont été protégées grâce à une convention pour une durée de 20 ans. Elles constituent un habitat précieux pour plusieurs espèces locales.



Assistance en cas de perturbation de la réception télévisée

Des formulaires sont à disposition dans les mairies de Saint-Martin-aux-Champs, Songy et Cheppes-la-Prairie pour signaler tout éventuel problème lié à la réception des réseaux hertziens. En cas d'impact avéré, un antenniste mandaté par RWE interviendra.

Le chantier reprend pour la deuxième phase !

Après la mise en service réussie des trois premières éoliennes, marquant la fin de la première phase de construction, le chantier reprend pour installer les trois éoliennes restantes et ainsi achever la construction du parc éolien du Chemin de Châlons !



Eric Michel
Chef de projets construction
eric.michel@rwe.com

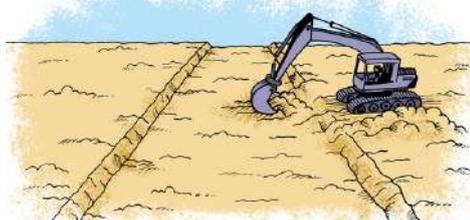


Ilona Nottebaert
Cheffe de projets construction
ilona.nottebaert@rwe.com

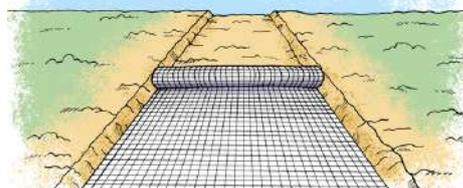
Construction du parc éolien : aménagements de voirie et fondations

Le chantier va se dérouler en plusieurs étapes successives : réfection des chemins d'accès, acheminement des composants des éoliennes, levage de celles-ci et raccordement.

La première partie du chantier visera à renforcer les chemins existants, à aménager les accès ainsi que les plateformes des éoliennes. Les premiers travaux de raccordement électrique prendront également place, afin de tirer les câbles souterrains.



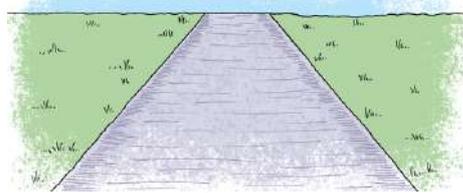
Terrassement



Pose d'un géotextile isolant



Passage de câbles



Chemin d'accès terminé

Le chantier du parc éolien est une zone de travail à risque qui peut créer des situations accidentogènes (circulation d'engins de chantier, levage d'équipements lourds...). Il sera donc interdit au public de s'y promener.

Le planning prévisionnel du chantier



Point d'avancement sur le projet d'extension



Alexis Dewevre
Chef de projets développement
alexis.dewevre@rwe.com

Depuis le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet d'extension en décembre 2023, des compléments au dossier ont été demandés par la Préfecture de la Marne. Le dossier actualisé a été déposé en octobre 2024, et voici un tour d'horizon de celui-ci.

Un nouveau gabarit pour les éoliennes !



L'aviation militaire a rendu son avis sur le projet dans le cadre de l'instruction. Celui-ci est favorable, mais pour des éoliennes de 150 mètres de hauteur, soit 30 mètres plus bas que les éoliennes prévues dans notre dossier initial, pour ne pas perturber le radar de Saint-Dizier (situé à 36km du projet).

Ainsi, afin de se mettre en conformité avec l'aviation militaire, le dossier a été révisé pour inclure ces modifications.

Une meilleure protection des oiseaux

Plusieurs mesures complémentaires ont été ajoutées pour améliorer le projet éolien, et notamment pour renforcer nos mesures de protection de la faune volante. Parmi celles-ci, les deux principales sont :

- La création d'une zone de chasse pour les rapaces : 5,82 hectares de cultures seront convertis en jachères, avec l'installation de poteaux perchoirs.
- L'extension de l'arrêt des éoliennes jusqu'à 72 heures après les principaux travaux agricoles susceptibles d'attirer les rapaces (moisson, fauche et labour) pendant la première année de mise en service du parc. Un suivi précis de l'activité des rapaces permettra d'ajuster cette mesure à l'avenir.



Faucon crécerelle
© Andreas Trepte



Pipistrelle commune
© Charles J. Sharp

Le planning prévisionnel du projet d'extension

